

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Administration publique

- Université de Bourgogne - UB

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ de formation : Droit, économie, science politique

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration publique* (LAP) de l'Université de Bourgogne a pour objectif de former et préparer, sur la seule troisième année du cursus d'une licence, les étudiants et les personnes inscrites en formation continue aux concours administratifs de catégorie A et B des trois fonctions publiques (étatique/hospitalière/territoriale). Elle s'appuie pour cela sur le socle de connaissances et de compétences propres aux concours administratifs : droit public, finances publiques, économie, culture générale et administrative. Elle est assortie, en outre, d'un stage facultatif d'un mois. La formation est organisée selon un système d'options et dispense des épreuves types de concours : dissertation de culture générale, note de synthèse et entretien oral. La formation recrute des étudiants ayant réussi leurs deux années de licence de droit, d'économie ou d'administration économique ou social. Elle permet aussi aux étudiants ayant validé le diplôme de poursuivre en première année de master (M1) de droit public. Les enseignements, assurés en présentiel, sont organisés en cours magistraux et en conférences de méthode. Les enseignements se font sur les sites de Dijon et de Nevers.

## Synthèse de l'évaluation

La licence d'administration publique (LAP) est construite à partir d'un parcours unique assorti d'options : Ce système d'options permet de se spécialiser dans les différents concours de la fonction publique. Pour autant, faute de moyens, cette licence est plutôt construite autour des matières du concours type « institut régional d'administration » (IRA). Ce diplôme permet au public, venant de formations juridiques et économiques de passer directement les concours de niveau A et B en choisissant les options adaptées au type de concours. Même s'il n'y a pas de cours de mise à niveau, elle permet, aussi, aux étudiants, venant de formations non juridiques ou économiques, d'acquérir des compétences et des connaissances pour se préparer aux concours A et B à l'issue de l'année de licence, ce qui atteste de la diversité du recrutement de cette formation.

Ceci étant, l'absence, de longue date, de master d'administration publique désoriente le parcours des étudiants voulant aborder les concours sur plusieurs années. En conséquence, certains étudiants de la LAP, délaissent la formation universitaire pour se consacrer aux concours de la fonction publique (absentéisme aux examens, inscription comme auditeurs libres...). L'existence du master d'administration publique permettrait aux étudiants d'aborder de façon plus aisée les différents concours de la fonction publique et de suivre plus favorablement l'année de licence d'administration publique.

Aussi, les effectifs de cette licence sont plutôt en baisse mais restent corrects (d'une centaine d'étudiants par an à un peu plus de 70), ce qui peut s'expliquer d'abord par la fermeture d'une antenne au Creusot (environ 70 étudiants) puis par la volonté des étudiants de privilégier le statut d'auditeurs libres pour se concentrer sur les concours administratifs. Par ailleurs, le taux de réussite au diplôme de cette licence plafonne autour de 40 à 50 %, ce qui apparaît un peu juste. A ce sujet, on remarquera aussi qu'excepté une communication à l'adresse des étudiants peu formalisée, il n'est pas fait mention des dispositifs d'accompagnement pour les étudiants ayant des difficultés particulières.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, le suivi des diplômés reste lacunaire. Néanmoins, l'insertion professionnelle est moyenne voire faible : entre 10 et 13 % d'étudiants seulement sont admis aux concours administratifs de catégorie A et B. Bien évidemment, ce taux est encore plus faible si l'on ne s'intéresse qu'aux concours de catégorie A (seulement deux à quatre admis par an). On note, aussi, que quelques étudiants (trois à huit selon les années) poursuivent en master 1 *Droit public*, ce qui est un chiffre relativement normal.

La professionnalisation de cette licence reste faible donc largement perfectible. On mentionnera peu de liens concrets avec des partenaires publics (de l'Etat ou des collectivités locales...), une présence quantitative faible de professionnels dans l'équipe pédagogique (seulement deux pour vingt enseignants) et une absence de système

d'alternance. Il existe cependant un stage facultatif d'ouverture d'un mois et des forums « métiers du droit public » qui sont les bienvenus. Cette licence est donc trop peu professionnalisée car elle joue surtout comme une formation de remise à niveau pour les étudiants ne venant pas de formations juridiques ou économiques.

On soulignera, avec intérêt, que cette formation peut s'avérer complémentaire avec la préparation aux concours administratifs de l'Université de Franche-Comté (non diplômante) en accueillant des étudiants venant de celle-ci et qu'il s'agit de la seule formation préparant aux concours d'Etat dans ce territoire.

Si les aspects de recherche et d'internationalisation paraissent quelque peu négligés, l'évaluation des étudiants, autour d'épreuves écrites et orales type « concours » reste satisfaisante. Pour le reste, l'évaluation de la formation par les étudiants et le pilotage, peu renseignés dans le dossier, ne s'appuient pas sur des outils institutionnalisés et restent donc perfectibles.

Points forts :

- Un bon socle de connaissances et de compétences tournés vers les concours de la fonction publique.
- Une formation qui permet une remise à niveau pour un public hétérogène.
- La seule formation de ce type sur ce territoire.

Points faibles :

- Des résultats de réussite aux concours de niveau A et B très faibles.
- Des taux de réussite faibles.
- Un désintérêt des étudiants pour cette formation qui se traduit par des effectifs en baisse.
- La trop faible professionnalisation de la formation (stage facultatif) et un déficit dans son pilotage qui accentuent les difficultés de cette licence.

Recommandations :

Il serait intéressant de mieux professionnaliser cette formation en y insérant davantage d'intervenants professionnels et de faire des choix plus forts pour renouveler l'intérêt des étudiants pour de cette formation.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Il est pertinent d'avoir organisé la formation en un socle commun de connaissances et de compétences pour répondre à l'hétérogénéité du public, le tout assorti d'un système d'options permettant de se profiler par rapport aux concours de la fonction publique. L'ensemble est, en outre, organisé autour d'une répartition cohérente de crédits européens et de coefficients par matière.</p> <p>La formation poursuit ainsi un double objectif : elle est diplômante et elle prépare aux concours administratifs de catégorie A et B. En outre, les enseignements proposés répondent à ces objectifs (droit public/économie et finances publiques/culture générale et administrative). La LAP sert aussi de passerelle vers le master droit public (1<sup>ère</sup> année) pour 5 à 10 % des étudiants, ce qui est correct. On soulignera enfin que la formation prépare surtout aux concours de l'Etat et en particulier à l'entrée à l'institut régional d'administration (IRA).</p> <p>Cette LAP connaît cependant des difficultés liées à la préférence des étudiants pour les concours au détriment des examens universitaires et à la fermeture de l'antenne du Creusot, ce qui conduit à des effectifs plutôt moyens pour cette formation (autour de 70 par an) et des résultats universitaires plutôt moyens (moins de 50 %).</p>
---	---

<p>Environnement de la formation</p>	<p>Il s'agit de la seule formation de niveau licence 3 préparant aux concours administratifs à l'université de Bourgogne. En ce sens, elle est complémentaire avec la préparation aux concours administratifs de l'université de Franche-Comté puisque des étudiants venant de cette dernière formation peuvent compléter leurs parcours en s'inscrivant dans cette licence d'administration publique.</p> <p>Elle apparaît aussi pertinente au regard des équipes disciplinaires de la faculté dans les matières relevant du droit et de l'économie. Par contre, cette licence n'a pas organisé de liens par des partenariats publics, voire privés.</p> <p>Les liens avec les structures de recherche sont aussi très faibles voire inexistantes (présence d'enseignements chercheurs).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La LAP profite d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire (droit, économie, sciences politiques) et de statuts différents (quatre professeurs, sept maîtres de conférences et trois professeurs certifiés) mais compte très peu de professionnels. Ces derniers ne sont que deux pour un total de vingt enseignants.</p> <p>Pour autant, on note peu d'institutionnalisation dans les réunions de l'équipe pédagogique. Il y a un conseil de perfectionnement par an mais aucun contenu quant à son rôle.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>L'effectif est en baisse depuis deux années mais reste correct (d'une centaine à environ 70). Il y a un léger décrochage pour la LAP du fait d'une préférence des étudiants pour les concours administratifs. Aussi, le taux de réussite aux examens universitaires oscille entre 40 et 50% pour la LAP, ce qui est très moyen.</p> <p>Pour l'insertion professionnelle, les chiffres sont plutôt faibles et peu détaillés. On a des chiffres de 9 étudiants sur 71 réussissant aux concours pour 2012, puis 9/76 en 2013 et 11/106 en 2014. Ce taux est encore plus faible si l'on ne prend en compte que les admis aux concours de niveau A (2 à 4 par an).</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Elle est très faible car elle ne correspond pas aux objectifs de la formation. Il n'y a pas de cours d'initiation à la recherche, ce qui est préjudiciable dans la mesure des étudiants peuvent poursuivre en master 1 <i>Droit public</i> (3 à 8 selon les années). On notera néanmoins la présence bienvenue de 14 enseignants chercheurs sur un total de 20 enseignants.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation est peu assurée en raison d'abord de la faiblesse quantitative de professionnels dans l'équipe pédagogique (deux sur un total de 20 enseignants). Elle pâtit, ensuite, d'une absence de partenariat avec des administrations et des écoles de formation (IRA/administrations d'Etat ou collectivités locales..).</p> <p>La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est aussi correctement présentée (présentation des métiers, des règles d'évaluation...).</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La courte durée du stage (en plus facultatif) ne satisfait guère aux objectifs de professionnalisation mais cela peut s'expliquer par la difficulté de trouver un réseau d'entreprises et d'encadrer près de 70 étudiants de niveau licence. On peut aussi ajouter la difficulté pour tous les étudiants de trouver un stage (période courte, insuffisance des structures d'accueil, calendrier des concours...).</p> <p>Par ailleurs, aucune information n'est donnée sur le nombre d'étudiants qui choisissent de faire un stage. Ce dernier est pourtant valorisé par une unité d'enseignement. Il n'y a pas non plus de projet collectif ou individuel proposé aux étudiants.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Il n'y a pas, à proprement parler, de dimension internationale de la formation mais on note l'enseignement d'une seule langue étrangère (l'anglais) pour un total de 15 heures de travaux dirigés pour chaque semestre, ce qui reste un peu juste.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement est large et hétérogène (DUT, BTS, licences 2...) mais l'exposé des modalités de recrutement manquent de précision (on sait simplement qu'entre 46 et 60 % des étudiants proviennent d'une L2 de l'université de Bourgogne et qu'entre 25 et 43 % proviennent d'un autre établissement). Cette LAP constitue, donc, une passerelle pour les étudiants venant de ces différentes formations qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'administration. Elle permet également aux étudiants diplômés de se diriger vers un master droit public 1ère année (environ 10 %), ce qui est correct pour une telle formation.</p> <p>On peut regretter les précisions insuffisantes sur les procédures de soutien pour le public ayant des contraintes particulières et pour l'ensemble des étudiants, en général. Simplement, il est indiqué que les étudiants ayant des contraintes particulières sont dispensés de travaux dirigés. Il est mentionné directement dans le dossier que l'aide à la réussite n'est pas organisée car la plupart des étudiants sont déjà titulaires d'une licence (AES ou droit), or le faible taux de réussite devrait pousser à la création de dispositif en ce sens, en outre, de nombreux étudiants (entre 46 et 60 %) n'ont pas obtenu le diplôme de troisième année de licence (L3) avant d'intégrer cette licence d'administration publique.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>L'enseignement est assuré en présentiel, ce qui est classique (155 heures CM et 60 heures TD pour chacun des semestres). Le recours au numérique dans l'enseignement reste limité mais il convient de noter la possibilité de déposer des cours sur l'espace numérique de travail (ENT).</p> <p>La dématérialisation est encore présente sur d'autres aspects de la formation (forum, inscription), ce qui est parfaitement normal aujourd'hui.</p> <p>Il n'y a pas de dispositif de formation continue ou de validation des acquis de l'expérience (VAE) décrit même s'il est indiqué que la licence reste ouverte à ces voies.</p>
Evaluation des étudiants	<p>L'évaluation des étudiants est classique (contrôle continu et examens terminaux) avec une place importante pour l'oral, ce qui est en adéquation avec l'objectif de préparation aux concours même s'il manque des épreuves de type « question à réponse courte » (QRC) qui existent pour les concours de l'IRA. Les ECTS (crédits européens) sont correctement répartis. Les jurys fonctionnent de manière classique.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>La formation est assortie d'une annexe descriptive au diplôme sommairement présentée : elle ne renseigne pas complètement de l'acquisition des compétences. Il n'y a pas de portefeuille d'expérience et de compétences pour cette LAP, ce qui est préjudiciable. Il n'y a pas non plus de dispositif de compétences transversales.</p>
Suivi des diplômés	<p>Concernant le suivi des étudiants, les données sont difficiles à collecter, faute de moyens certainement d'autant que la réussite au concours n'intervient pas forcément dans la suite immédiate de l'année universitaire. Le suivi des diplômés est assuré par le secrétariat de l'institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et ne concerne que les étudiants qui réussissent un concours à l'issue de la LAP.</p> <p>Les éléments d'information restent donc peu précis, ce qui est étonnant pour une formation destinée à la préparation aux concours.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il importe de souligner qu'un Conseil d'Etude et de Perfectionnement existe mais rien n'est précisé sur la périodicité ou le contenu de ses réunions. Il est aussi question de « points réguliers réalisés avec les étudiants par les enseignants » et d'une autoévaluation assurée par les étudiants eux-mêmes. Néanmoins, sur ces derniers points, les éléments concrets manquent pour apprécier le contenu et les effets de cette autoévaluation. Il est simplement mentionné qu'un service d'évaluation et de pédagogie, dépendant de l'université de Bourgogne, accompagne les évaluations des formations en licence. Cette information est donc faible et accrédite encore une relative faiblesse dans le pilotage de cette formation.</p>

# Observations de l'établissement

Maison de l'Université  
Esplanade Erasme  
BP 27877  
21078 DIJON Cedex  
03 80 39 39 80  
pole.formation@u-bourgogne.fr



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE  
PÔLE FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB  
HCERES  
Directeur du Département des formations  
20 rue Vivienne  
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON  
Chef du service Réglementation et gestion de  
l'offre de formation  
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 17 mai 2016

Objet : Evaluation HCERES -S3LI170011421 – Licence « Administration Publique » - 0211237F

Monsieur le Directeur,

La direction de l'Université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Vous trouverez annexées à ce courrier les remarques et observations apportées au rapport d'évaluation HCERES de la Licence « **Administration Publique** ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

A blue ink handwritten signature that starts with a long horizontal stroke, then curves upwards and to the right, ending in a vertical stroke that loops back down to the horizontal stroke.



Remarques et observations apportées au rapport d'évaluation HCERES de la Licence

« **Administration Publique** »

- dénoncer l'absence d'une formation par alternance à l'IPAG témoigne d'une grave méconnaissance des possibilités d'alternance au sein de l'administration, notamment d'Etat ;
- reprocher l'absence d'un Master IPAG témoigne d'une grave méconnaissance des problèmes financiers et des soucis d'encadrement des UFR ;
- reprocher la faiblesse du nombre des intervenants professionnels témoignent d'une grave méconnaissance des contraintes budgétaires des UFR ainsi que du contenu des épreuves d'admissibilité des concours administratifs, sachant que l'IPAG de Dijon a mis en place un dispositif spécifique d'accompagnement des admissibles, dans lequel interviennent alors des professionnels ;
- qualifier un taux de réussite de, je cite "entre 10 et 13%" aux concours de catégories A et B de, je cite à nouveau, "très faible" témoigne d'une grave méconnaissance tant de la composition des promotions des IPAG (dans lesquelles les étudiants viennent en grande partie de filières non juridiques) que des taux de réussites globales de ces différents concours (autour de 10% tout concours confondus ; par exemple 10,1 % à l'IRA de Lyon qui présente le taux le plus haut...).